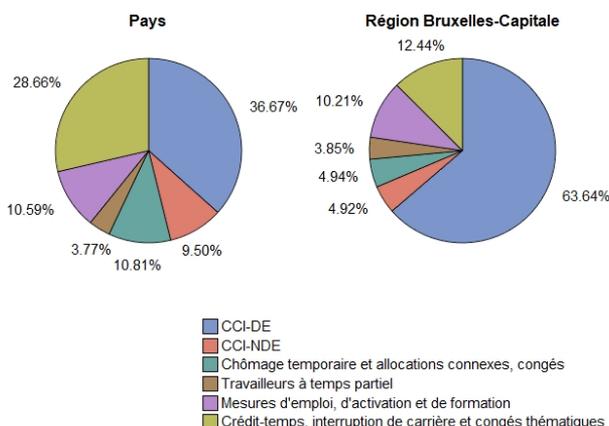


Région de Bruxelles-Capitale



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	804.239	11,0
Assurés contre le chômage (2)	371.374	9,6
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	306.343	8,9
Taux du chômage (4)	15,7	

Vision globale 2018	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	202.658	10,8
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	6.089	16,9
Dossiers litiges achevés	11.818	12,8
Contrôles achevés	5.139	9,5
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	7.022	11,7
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	326	4,8
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2017	913,2	13,9
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	898,3	14,7
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	103,2	23,4
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	11,3	14,4

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2018)			Nombre	% par rap. au pays	
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	54.988	19,5	
		Après études	4.613	12,5	
		Travailleurs à temps partiel volontaire	4.518	22,4	
		Chômage avec complément d'entreprise	244	2,8	
		Hommes	35.858	18,7	
		Femmes	28.506	18,2	
		Chefs de ménage	21.541	21,5	
		Isolés	20.763	23,1	
		Cohabitants	22.061	14,0	
		Total	64.364	18,5	
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	612	14,5
		Chômage avec complément d'entreprise	1.478	2,3	
		Chômeurs âgés	2.847	14,6	
CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	38	4,6			
Total	4.974	5,5			
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	4.626	4,9	
		Période non rémunérée dans l'enseignement	11	0,6	
		Vacances jeunes	251	7,2	
		Vacances senior	102	3,5	
		Congés: soins d'accueil	6	1,9	
		Congés: soins d'accueil	3	2,1	
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	Total	3.818	10,8	
		Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	72	18,7	
		Total	3.890	10,9	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	1.977	15,9	
		Activa - réglementation régionale	2.622	12,0	
		Activa START	4	82,4	
		Programmes de transition	594	19,3	
		SINE	342	3,5	
	Mesures pour travailleurs	Mesures de formation	372	2,9	
		Mesures de formation	2.414	9,5	
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Mesures de formation	Formation professionnelle	1.716	15,5
			Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	154	8,4
			Autres	154	8,4
			Mesures dans le cadre du développement du statut unique	0	50,0
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger	Prime de crise	13	9,2	
		Allocation de licenciement	116	5,1	
		Allocation en compensation de licenciement	1	13,9	
		Allocation en compensation de licenciement	94	5,6	
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Activités ALE ou APS	94	5,6	
		Interruption de carrière	2.663	4,5	
		Interruption de carrière	71	6,6	
	Crédit-temps	Crédit-temps	Total	2.734	4,5
			Avec allocations	4.584	4,1
			Sans allocations	486	4,6
	Congés thématiques	Congés thématiques	Total	5.070	4,2
			Avec allocations	4.476	5,3
			Sans allocations	303	5,1
			Assistance médicale	328	1,8
Congé parental			4.442	6,2	
Congé pour soins palliatifs			9	2,7	

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2018)			Nombre	% par rap. au pays
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Congés thématiques	Total	4.778	5,3
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		24.338	35,0
	Autres attestations		25.478	14,8
	Total		49.816	20,6

- (1) Population au 1er janvier 2018 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
- (2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2017. Ils comprennent:
- Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2017 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 - Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2017 (source: ONEM);
 - Le travail frontalier sortant au 30 juin 2017; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2017 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2017 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
- (5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
- (6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.
Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.
- (7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).